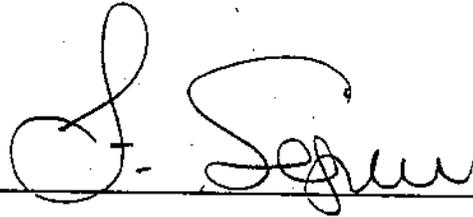


Ressources
naturelles,
Faune et Parcs

Québec

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

Je certifie que la réquisition présentée le 2005-12-05 à 11:48 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Laval
sous le numéro 12 905 954.



Officier adjoint de la publicité foncière

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de contamination	
Nom des parties :	Requérant	Ville de Laval

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
22 DEC. 2005
DIRECTION RÉGIONALE DE LAVAL

2005-12-05 11:48
heure-minutes

12 905 954

AVIS DE CONTAMINATION

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL

Ville de Laval, ce neuvième jour de novembre de l'an deux mille cinq (2005).

COMPARAÎT :

VILLE DE LAVAL, personne morale de droit public, légalement constituée, ayant son siège au 1, Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Laval, H7V 3Z4, agissant aux présentes et représentée par la firme d'avocats Allaire & Associés, dûment autorisée par une résolution du Comité exécutif portant le numéro CE-2005/8873 en date du 19 octobre 2005 ;

(ci-après la « Comparante »)

LAQUELLE DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, faisant état de la présence de contaminants dans le terrain au-dessus des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2.

1. Désignation du terrain

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :

- 1.1 Le lot 2 988 206 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Laval ;

05DEC 511:48

1.2 ne portant aucune adresse civique.

(ci-après « l'Immeuble »)

2. Identification du propriétaire et personne visée par l'avis

Ville de Laval est propriétaire de l'Immeuble en vertu de deux titres de propriété publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous les numéros 581296 et 818048.

3. Désignation de la municipalité et de l'utilisation autorisée

Le terrain est situé dans la municipalité de Laval et l'utilisation comme parc et place publics est autorisée sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de la municipalité.

4. Déclaration préalable

La Comparante a déposé auprès du ministère du Développement durable, de la Faune et des Parcs une étude de caractérisation, un plan de réhabilitation et les documents qui s'y rapportent :

- rapport intitulé «Étude géotechnique – Projet Aménagement d'aires de jeux et d'installation d'une clôture aux parcs des Hiboux, Bizet et Bois-de-Boulogne – Site : Parc Bois-de-Boulogne – Règlement no L-10636 – Référence : 53562-Bois-de-Boulogne», 31 mars 2004, par Laboratoire de Construction 2000 Inc., Valérie Seigneur, ingénieur et Michael Dupuis, ingénieur ;
- rapport intitulé «Caractérisation environnementale complémentaire des sols – Projet : agrandissement du Parc Bois-de-Boulogne – Règlement no L-10636 – Référence 53562-01-R1», 14 septembre 2004, par Laboratoire de Construction 2000 Inc., Jean Paquette, ingénieur ;
- rapport intitulé «Rapport d'analyse chimique complémentaire, caractérisation environnementale complémentaire des sols – projet : agrandissement du Parc Bois-de-Boulogne – Règlement no L-10636 – Référence 53526-01-R2», 17 novembre 2004, par

Laboratoire de Construction 2000 Inc., Jean Paquette, ingénieur.

5. Résumé de l'étude de caractérisation

Le résumé ci-joint des études de caractérisation mentionnées ci-haut et contresignées par La Comparante, fait partie intégrante du présent avis et contient :

5.1 les contaminants identifiés sont de la nature suivante :

a) sous la couche de remblai, à une profondeur variant entre 2,10 et 2,40 mètres, il y a présence de déchets solides, de métaux (cadmium, chrome, cuivre, nickel, plomb et zinc) à un niveau inférieur au critère A de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1999) ;

Il y a présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans des concentrations variant entre les critères A et B de la Politique ;

Il y a présence d'hydrocarbures pétroliers C10 et C50 dans des concentrations variant entre les critères B et C de la Politique ;

b) dans la couche de remblai, il y a présence de substances associées aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans une concentration supérieure au critère B mais inférieure au critère C de la Politique ;

5.2 un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires ;

5.3 la superficie du terrain occupée par les sols qui contiennent des contaminants dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur ;

5.4 l'absence d'installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que l'absence d'un cours ou un plan d'eau de surface.

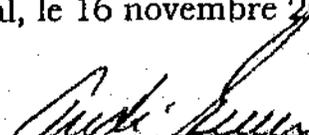
Ce résumé est attesté par Jean Paquette, ingénieur, M.Sc.A.

6. Modalité particulière à l'avis de contamination

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un nouvel avis de contamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LA COMPARANTE A SIGNÉ

Laval, le 16 novembre 2005


ANDRÉ GUÉRIN, avocat
pour : Allaire & Associés

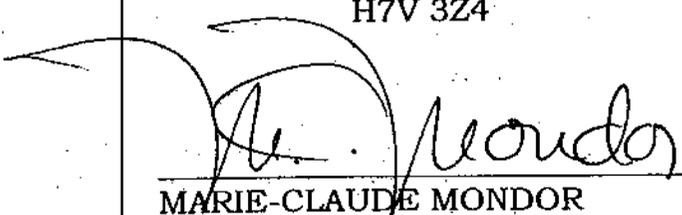
ATTESTATION

Je, soussignée, MARIE-CLAUDE MONDOR, avocate, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité de La Comparante ;
2. Le document traduit la volonté exprimée par La Comparante ;
3. Le document est valide quant à sa forme.

ATTESTÉ à Laval, province de Québec, ce 16^{ième} jour de novembre 2005.

Nom : Marie-Claude Mondor
Qualité : avocate
Adresse : 1333 boul. Chomedey
Suite 202
Ville de Laval
H7V 3Z4


MARIE-CLAUDE MONDOR
Avocate

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
23 MARS 2006
DIRECTION RÉGIONALE DE LAVAL

FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

1. IDENTIFICATION DU TERRAIN	
Adresse : Parc Bois-de-Boulogne	
N° de lot(s) : 2 988 206	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45.574° Longitude : -73.706°
Nom du cadastre : Cadastre du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU LOCATAIRE	
Nom : Ville de Laval	
Nom de l'entreprise : Ville de Laval	
Adresse : 1, Place du Souvenir, Ville de Laval	Code postal : H7V 3Z4
N° de téléphone : (450) 978-6888 #2701	N° de télécopieur : (450) 680-2799
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION Projet : Agrandissement du parc Bois-de-Boulogne Règlement n°: L-10636 N/Référence : 53562-02-R01 Résolution : CE-2005/6381	
Firme : Laboratoire de Construction 2000 inc.	
Auteur : Jean Paquette, ing., M.Sc.A.	Date : 30 août 2005

Après vérification, j'atteste que le résumé est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère de l'Environnement du Québec.

JEAN PAQUETTE, ing., M.Sc.A.

Nom de l'expert (en lettres moulées)

Signature de l'expert

141

Numéro d'identification
de l'expert

30 août 2005

Date